

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 juin 2019, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE MODIFIER, ABROGER OU ADOPTER DIVERSES DISPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO CA28 0024 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0025-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO CA28 0025 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE DÉPLACER LES DÉFINITIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO CA28 0023

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO CA28 0015 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE MODIFIER, ABROGER OU ADOPTER DIVERSES DISPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Ces règlements ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 29 juillet 2019 (DA198199026, DA198199029, DA198199028, DA198199027) et sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert des certificats de conformité délivrés par le greffier adjoint le 29 juillet 2019. Ils sont entrés en vigueur à la date de la délivrance desdits certificats.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce septième jour du mois d'août deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza